ART. PREMIER N° 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2019

RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES JURIDICTIONS - (N° 1549)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 1

présenté par

M. Brial, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, Mme Dubié, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.